



Demaande de divorce par mon mari, et moi sans ressources

Par **cathy59**, le **05/09/2008** à **18:57**

bonjourrnmon mari veut divorcer, et moi suis d'accord, etant donné que rien ne va plus entre nous depuis des anneesrncependant, je n'ai ps de travail, et je m'inquiet pour mon avenir financierrnça fait 10 ans que nous sommes ensemble, mais maries depuis juin 2002 sans enfant ensemble, j'ia une fille d'une precedente unionrnmon mari a environ 3000 euros de revenusrnj'ai pensé demandé une prestation compensatoire, et le rmi, mais est ce possible?rnnde plus, il veut entamer une procedure de divorce pour faute car j'ai quelqu'un dans ma vie, mais lui aussi, et de plus, j'ai la preuve qu'il depense enormement pour son amie alors qu'il ressert tres fort mon budget alimentairernque pensez vous de ma situation?rnmerci infiniment, suis deprimee et seule

Par **Marion2**, le **05/09/2008** à **22:30**

Votre mari a t'il entamé une procédure de divorce ?rnS'il ne l'a pas fait, faites le.rnVous ne travaillez pas, vous avez droit à l'aide juridictionnelle totale.rnDemandez un dossier au greffe du tribunal de grande instance ainsi qu'une liste d'avocat.rnSi votre mari a entamé la procédure, la démarche pour vous est la même que celle citée précitée.rnVotre avocat se chargera de demander une prestation compensatoire.rnAgissez rapidement.rnBon courage

Par **cathy59**, le **06/09/2008** à **09:07**

bonjour laurern
merci de votre reponsern
concernant l'aide judiciaire, je le savaisrn
mon mari n'a encore rien entamé, et moi, j'attendais de trouver du travail, pour le fairern
cependant, la situation devient trop pesante, et ma question etait aussi de savoir si je pouvais cumuler une prestation compensatoire et le rmirn
je vous remercie de bien vouloir m'aiguiller, d'autant que mon mari a etabli un budget qui ne me convient pas, alors qu'il fait des depenses pour son amiern
bonnejournee, et merci encore

Par **Marion2**, le **06/09/2008 à 11:46**

Vous pouvez entamer la procédure de divorce, avec l'Aide Juridictionnelle, vous n'aurez aucun frais.
Allez voir une Assistante Sociale, elle pourra vous aider financièrement si vous avez la preuve qu'une demande en divorce et intentée (attestation de votre avocat par exemple)
.
Concernant le RMI, il va être supprimé et remplacé par le RSA
Cordialement

Par **cathy59**, le **06/09/2008 à 11:57**

merci laurern
concernant le RSA, on m'en a parlé, je ne sais pas exactement en quoi ça consiste, je vais me renseigner sur le net
pour l'assistance sociale, en quoi peut elle m'aider financierelement a partir du moment ou j'ai entamé une procedured de divorce svp?
je vous remercie pour le temps passé a me répondre
cordialement

Par **Marion2**, le **06/09/2008 à 11:59**

Si vous n'avez pas de ressources, elle pourra vous obtenir des aides financières
Cordialement

Par **cathy59**, le **06/09/2008 à 12:46**

je compte bien voir une assistante sociale, car je ne connais pas les aides auxquelles je pourrais pretendre, a part l'apl, par la cafrn
je pense qu'etre suivie par une assistante sociale sera la meilleure solution sans mon cas
en tout cas, ej vous remercie pour votre aide et vos conseils, ce forum est tres plaisant, merci encore